

#COMPTE-RENDU

AUDIO COVID BERCY

Un mois nous sépare de la précédente réunion de cette instance informelle. Elle s'est réunie à nouveau lundi après-midi pour examiner les évolutions des mesures prises dans le cadre de la pandémie de Covid. Les points essentiels de ces échanges ont porté sur :

LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail reste la norme, mais on s'inscrit dans un calendrier de reprise progressive de l'activité professionnelle en présentiel.

- ➔ Jusqu'au 9 juin, télétravail sur 4 jours par semaine.
- ➔ A compter du 9 juin : télétravail sur 3 jours par semaine.
- ➔ A compter du 1er juillet : télétravail sur 2 jours par semaine.
- ➔ A compter du 1er septembre : retour en présentiel total, sauf pour celles et ceux qui feraient le choix de basculer sur un télétravail conventionnel ou « pérenne ».

#POUR LA CGT

La question reste de savoir si nous aurons d'ici la rentrée de septembre les déclinaisons ministérielles et directionnelles des modalités du télétravail « pérenne », discutées au niveau de la fonction publique.

Nous avons également souligné **les difficultés liées aux conditions matérielles du télétravail**, notamment sur le fait pour les agents de devoir transporter leurs ordinateurs portables entre leur lieu de télétravail (généralement le domicile) et leur lieu de travail en présentiel.

Nous avons insisté sur le fait que ce calendrier de reprise progressive du présentiel **ne concernait pas les agents vulnérables** qui nécessitent toujours une vigilance accrue des directions de par leur isolement depuis des semaines, voire des mois.

La même vigilance doit d'ailleurs être portée sur la reprise progressive en présentiel, qui pourrait se révéler anxiogène pour certains collègues.

La SG a confirmé que les agents vulnérables, qui n'auraient pas la possibilité d'effectuer des tâches en télétravail et dont les médecins de prévention estimeraient que le retour en présentiel n'est pas possible dans les conditions sanitaires actuelles, continueraient à bénéficier d'ASA.

VACCINATION

L'accès à la vaccination a été élargi depuis notre dernière audio Covid et, en conséquence, le ministère n'a pas renouvelé d'opérations de vaccinations, comme celles qui avaient pu être menées au niveau de l'administration centrale ou des services parisiens de certaines administrations. C'est pour cette raison également que le ministère de la Santé n'a pas souhaité élargir la liste des publics prioritaires à la vaccination (à laquelle seuls les douaniers de la surveillance sont rattachés pour notre ministère).

Le principe de l'octroi des ASA pour permettre aux agents de se faire vacciner et d'être couverts en cas d'indisposition suite aux injections est maintenu.

Il est également rappelé que le jour de carence est toujours suspendu, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et ce jusqu'au 30/09/2021.

ASSOUPPLISSEMENT DES MESURES SANITAIRES

L'interdiction des réunions de plus de 6 personnes est révoquée et nous revenons à la jauge **de 4 m² par personne dans tous les espaces professionnels** (bureaux et salles de réunion). Cette jauge s'accompagnera bien sûr du port du masque et de l'aération régulière des locaux.

Nous avons appelé le ministère, ainsi que les directions nationales et locales des administrations et des établissements, à souligner dans leurs messages la nécessité de **conserver un niveau élevé de vigilance et de continuer à respecter les gestes barrières.**

La restauration collective est également concernée par cet assouplissement (**4 m² par agent, port du masque pendant les déplacements, 2m entre chaque table**). Les restaurants administratifs ne pourront pas accueillir plus de 50 % de leur capacité d'accueil habituelle.

Le régime des ASA garde d'enfants est maintenu pour les parents des enfants ne pouvant pas être pris en charge par le système scolaire ou de crèche jusqu'à la fin du cycle élémentaire inclus.